

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-459

présenté par
M. Mazars et M. Rousset

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	18 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	18 000 000
TOTAUX	18 000 000	18 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à la menace d'un recul historique du financement des médias de proximité, cet amendement rétablit les crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) à leur niveau de 2024, soit 38 millions d'euros, incluant le bonus « Culture et Ruralité » qui soutient les radios ancrées dans nos territoires ruraux et ultramarins.

Le Projet de loi de finances pour 2026 ramène ce financement à 19,6 millions d'euros, soit une baisse de 44 % par rapport à 2025. Une telle réduction mettrait en péril la survie de centaines de radios associatives et romprait l'équilibre d'un modèle fondé depuis près de quarante ans sur la diversité, la proximité et l'intérêt général.

Ces radios, à but non lucratif, sont des acteurs irremplaçables du lien social, de la vitalité culturelle et de la démocratie locale. Elles relaient la parole des habitants, valorisent les initiatives de terrain, accompagnent la vie culturelle, sociale et éducative, et participent activement à la lutte contre la désinformation. Dans nombre de territoires, elles représentent la seule voix médiatique de proximité, garantissant une information libre, contextualisée et accessible à tous.

Or, le bonus « Culture et Ruralité », créé en 2024, ne dispose plus d'aucune enveloppe budgétaire propre. Sans crédits dédiés, il serait financé par prélèvement sur le FSER, amputant de 2,3 millions d'euros les aides versées aux radios situées hors des zones rurales et ultramarines.

Un abondement limité à 15,7 millions d'euros ne ferait que prolonger la baisse effective des crédits pour la majorité des radios locales.
C'est l'illusion d'un sauvetage, qui masquerait une baisse bien réelle.

Seule une majoration de 18 millions d'euros permettrait de garantir un financement équitable entre tous les territoires et d'assurer la pérennité du dispositif.

Au-delà du montant, c'est la visibilité pluriannuelle de ces structures qui est en jeu. Les radios associatives ne peuvent plus vivre sous une incertitude permanente, véritable épée de Damoclès budgétaire qui les contraint, année après année, à défendre leur existence plutôt qu'à développer leurs projets au service des territoires.

Cette instabilité fragilise les emplois, les initiatives locales et l'engagement de milliers de bénévoles qui, partout en France, font vivre le pluralisme, la création et la cohésion sociale.

Les soutenir, c'est reconnaître que la démocratie a besoin de médias libres, ancrés et accessibles, et que la République doit leur garantir des moyens stables, prévisibles et à la hauteur de leur mission d'intérêt général.

Pour des raisons de recevabilité financière, cette majoration est gagée à due concurrence sur les crédits de l'action 1 « Livre et lecture » du programme 334 « Livre et industries culturelles ». Cette réduction n'est ni souhaitée ni justifiée : l'auteur de l'amendement appelle donc le Gouvernement à lever le gage afin de préserver l'intégrité des autres politiques culturelles.

Soutenir cet amendement, c'est sauver les radios associatives, reconnaître leur rôle essentiel, patient et encore trop méconnu, et affirmer que la République a besoin de toutes ses voix pour rester vivante, libre et proche des habitants de ses territoires, sans exclusive ni oubli.